

Qu'est-ce que l'association de soutien de l'école Marie Kahle ?

L'association de soutien de l'école Marie Kahle est un regroupement principalement composé de parents d'élèves scolarisés dans cet établissement. Indépendante de l'école, elle apporte un soutien essentiel au fonctionnement de l'établissement. Certaines dépenses, non couvertes par la ville ou l'État, sont nécessaires pour le bon déroulement des activités scolaires. L'association de soutien finance ces dépenses grâce aux cotisations de ses membres.

L'adhésion à l'association est volontaire et ne se termine pas automatiquement lorsque l'enfant quitte l'école. Les parents peuvent continuer à être membres même après le départ de leurs enfants, ou ils peuvent démissionner en contactant l'association par e-mail.

Le comité de l'association, composé de parents, est le seul à connaître l'identité des membres. Cependant, cette appartenance n'a aucune incidence sur l'évaluation des élèves à l'école.

Chaque membre paie une cotisation annuelle d'au moins 12 euros, autorisant ainsi l'association à prélever cette somme sur leur compte. Le soutien de l'association se concentre sur plusieurs domaines, notamment :

- Les activités scolaires et de loisirs.
- L'intégration des élèves handicapés ou défavorisés.
- Le complément du matériel d'enseignement et d'apprentissage.
- L'acquisition de matériel répondant aux objectifs éducatifs de l'école.
- Les groupes de travail et les activités collectives visant à rapprocher et unir tous les participants.
- Les subventions pour l'aménagement des locaux scolaires.
- L'aide aux élèves en difficulté dans des situations particulières, comme les voyages scolaires.
- L'achat de matériel pédagogique.

Le comité directeur de l'association est élu par les membres et travaille bénévolement, sans rémunération pour ses activités.

Les membres se réunissent une fois par an en assemblée générale, où ils sont informés de l'utilisation des fonds de l'association et élisent le comité directeur. Ce dernier collabore avec la direction de l'école pour décider de l'allocation des ressources. Au fil des années, l'association a financé divers projets, tels que

- l'achat de tables et de chaises pour le centre d'apprentissage
- des subventions pour les voyages scolaires
- la prévention des toxicomanies et
- le soutien aux élèves ayant passé l'examen du certificat de langue Cambridge.

Le formulaire d'adhésion est expliqué sur la page suivante.

Nous serions ravis de vous accueillir parmi nos membres au sein de l'association de soutien. Pour devenir membre, veuillez remplir la déclaration d'adhésion en fournissant les informations suivantes :

Votre nom et prénom

Votre date d'adhésion souhaitée

Votre adresse complète

Important : Votre adresse e-mail

Indiquez le montant que vous souhaitez payer chaque année (au moins 12 euros)

Si quelqu'un d'autre que vous possède le compte sur lequel la cotisation doit être prélevée, ce nom doit figurer ici

Si quelqu'un d'autre que vous possède le compte, indiquez ici son adresse

Le numéro IBAN du compte sur lequel la cotisation doit être prélevée est indiqué ici

Signez ici et ajoutez la date et le lieu

Si le compte sur lequel la cotisation doit être prélevée appartient à une autre personne, veuillez également obtenir sa signature.

Beitrittserklärung

Hiermit trete ich mit Wirkung zum _____ (Beginn der Mitgliedschaft) dem Förderverein der Marie-Kahle-Gesamtschule Bonn bei.

Name, Vorname _____

Straße, PLZ, Wohnort _____

E-Mail _____
(Mit Ihrer eMailadresse ermöglichen Sie dem Förderverein, Infos, Einladungen etc. ohne Portokosten zuzustellen.)

Der Jahresbeitrag von derzeit mindestens € 12,00 wird erstmals im Schuljahr des Eintritts in voller Höhe fällig, die Folgebeiträge im August für das jeweils neue Schuljahr.

Ich ermächtige den Förderverein der Marie-Kahle-Gesamtschule (MKG), meinen Beitrag von _____ € mittels Lastschrift einzuziehen. Zugleich weise ich mein Kreditinstitut an, die von dem Förderverein der MKG auf mein Konto gezogenen Lastschriften einzulösen.
Ich kann innerhalb von acht Wochen, beginnend mit dem Belastungsdatum, die Erstattung des belasteten Betrags verlangen. Es gelten dabei die mit meinem Kreditinstitut vereinbarten Bedingungen.

Kontoinhaber/-in (wenn nicht identisch mit oben): _____
Straße, PLZ, Ort: _____

IBAN: DE _____

Datenschutzerklärung: Der Förderverein der Marie-Kahle-Gesamtschule informiert Sie darüber, dass die von Ihnen in diesem Mitgliedsantrag und dem unten stehenden Lastschriftmandat angegebenen personenbezogenen Daten auf Datenverarbeitungssystemen des Fördervereins gespeichert und für Zwecke der Mitgliederverwaltung des Fördervereins verarbeitet und genutzt werden. Eine Übermittlung Ihrer Daten an Dritte findet nur im Rahmen vertraglich abgesicherter Auftragsdatenverarbeitung (bspw. für den Versand der Einladungen und Spendenbescheinigungen) statt. Der Förderverein versichert, dass Ihre Daten vertraulich behandelt und nicht an Außenstehende weitergegeben werden. Zugriff auf die Daten haben im Förderverein ausschließlich Beauftragte des Fördervereins, die sich zur Verschwiegenheit verpflichtet haben. Sie können jederzeit Auskunft über Ihre gespeicherten Daten erhalten und eine Korrektur verlangen. Sie können auch jederzeit eine Löschung Ihrer Daten verlangen.

Ich trete dem Förderverein der Marie-Kahle-Gesamtschule unter Anerkennung der Satzung bei. Mit dem Beitritt stimme ich/wir der Verarbeitung meiner/unserer personenbezogenen Daten zu:

Datum / Ort _____ Unterschrift _____
Datum / Ort _____ ggf. Unterschrift Kontoinhaber/-in _____

eMail: Foerderverein-MKG@web.de Gläubiger-Identifikationsnr.: E21ZZZ00000184473

FörderVerein Marie Kahle
Gesamtschule der Stadt Bonn